

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

JEUDI 15 MAI A 14H

Commission Exécutive de l'Union :

JEUDI 22 MAI A 14H

1^{er} mai

9H30 AU MUR DES
FEDERES CIMETIERE DU
PERE LACHAISE

MANIFESTATION
INTERSYNDICALE 14H00
PLACE D'ITALIE

Formation syndicale :

Le calendrier 2025 est en
ligne sur notre site ainsi que
le formulaire d'inscription

www.fo94.fr.

Formations avec inscriptions

toujours ouvertes :

Découverte-1^{er} niveau

du 12 au 16 mai 2025

complet convocations

envoyées

du 15 au 19 septembre 2025

du 8 au 12 décembre 2025

(indispensable pour tout
adhérent)

● **Fonctionnement du
syndicat et communication**
du 2 au 6 juin 2025

(indispensable pour les
membres des bureaux)

complet

● **Formation CSE** du 27 au
31 octobre 2025

● **Formation SSCT** du 3 au 7
novembre 2025

**Vie des
syndicats de
l'UD :**

AG SNUDI 94 :

JEUDI 5 JUIN 9H

SOMMAIRE

P 1, 2 et 3 Résolution adoptée par le CCN des 9 et 10 avril à Paris

P 4 Intervention de Luc BENIZEAU, SG UD FO 94 au CCN de Paris



RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 09 & 10 AVRIL 2025 À PARIS

Contre les politiques d'austérité, pour le pain, la paix, la liberté !

Réuni à Paris les 9 et 10 avril 2025, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVe Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la cgt-FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. Le CCN plus que jamais réaffirme son attachement à l'expression « pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de la cgt-FO depuis ses origines. Le CCN dénonce les postures va-t-en-guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une « économie de guerre », synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

La Sécurité sociale a 80 ans cette année. Le CCN réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré, crise après crise (sanitaire ou économique), son rôle protecteur. Le CCN exige la fin des exonérations et le retour à un financement de la Sécurité sociale s'appuyant sur la cotisation à la hauteur des besoins des assurés. Le CCN rappelle le principe fondamental de la Sécurité sociale : chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins. La Sécurité sociale : un héritage pour l'avenir !

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 09 & 10 AVRIL 2025 À PARIS (SUITE)

Le CCN réaffirme la demande de suspension du décret visant à réduire l'indemnisation des salariés en cas d'arrêt maladie et demande l'abrogation du décret du 27-02-2025 réduisant de 10 % l'indemnisation des jours d'arrêt maladie des fonctionnaires.

Le CCN rejette l'intégration des personnels du service médical dans les caisses primaires. Respecter les droits des assurés, c'est respecter l'indépendance des structures médicales et administratives.

Le CCN réaffirme sa demande d'abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée. Il rappelle son attachement et la préservation du régime de retraite par répartition, maintient son opposition à la mise en œuvre d'un régime universel par points et à un régime de retraite par capitalisation. Le CCN exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, ainsi que le Code des pensions civiles et militaires.

Le CCN se félicite que la Confédération ait quitté le « conclave » du gouvernement sur les retraites, FO refusant l'instrumentalisation d'un processus dont l'issue est connue d'avance. Le CCN continue de revendiquer un retour de la retraite à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies.

Le CCN soutient fermement tous les dispositifs permettant un départ anticipé à la retraite sans décote, dans le public comme dans le privé.

Le CCN exige le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, du public comme du privé, traitements, pensions et minima sociaux. Le CCN condamne l'intégration des bénéficiaires du RSA dans France travail, le travail obligatoire en contrepartie du RSA, qui n'est pas un salaire et toutes mesures de sanctions à venir. Le CCN appelle à un retour des politiques de l'emploi faisant du CDI à temps plein la norme pour tous les salariés et de l'emploi statutaire la norme pour la fonction publique, pour garantir une véritable sécurité de l'emploi et atteindre l'objectif de plein emploi.

Le CCN affirme que des mesures de politique d'emploi permettraient de pérenniser le financement des retraites par la cotisation sociale.

Pour le CCN, les travailleurs et les retraités n'ont pas à payer l'addition du « quoi qu'il en coûte ». Il s'oppose notamment à la volonté affichée par certains de supprimer l'abattement de 10 % destiné à alléger la charge fiscale des retraités. De même, le CCN condamne les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025 qui continuent de considérer le service public et ses agents comme une variable d'ajustement budgétaire, au détriment d'un service public de qualité et des conditions de travail des agents.

Il exige également l'ouverture d'une véritable négociation sur la grille indiciaire des fonctionnaires pour redonner de l'attractivité à l'emploi public.

Le CCN est déterminé à lutter contre les mesures d'austérité, alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros.

Le CCN réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La redistribution des richesses est impérieuse afin de répondre aux inégalités sociales et à une transition écologique socialement juste. Pour y parvenir, la négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises, en évitant tout écrasement des grilles de salaires.

Avec 98 % de la surface maritime et 98 % de la biodiversité, premiers territoires impactés par le réchauffement climatique, la transition écologique doit être pour les Outre-mer un levier incontournable de développement durable et de création d'emplois.

A cet effet, FO doit avoir un rôle proactif lors de la conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC) qui aura lieu en juin 2025 à Nice.

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 09 & 10 AVRIL 2025 À PARIS (SUITE)

Le CCN alerte sur l'impact des différentes surtaxes douanières sur l'emploi. FO exige que les travailleurs ne soient pas la variable d'ajustement de cette compétitivité mondiale effrénée.

L'industrie est touchée de plein fouet par les fermetures et délocalisations d'entreprises.

Dans ce contexte, le CCN réaffirme à nouveau l'urgence d'une réindustrialisation massive de notre pays dans tous les secteurs. Il en va de notre souveraineté économique, de la défense de notre système de protection sociale, des emplois de qualité.

Notre pays continue de perdre des capacités industrielles, des emplois et des compétences. Le CCN s'insurge contre le manque d'action du gouvernement en la matière. La désindustrialisation appauvrit nos territoires, les salariés et affecte tous les secteurs économiques de notre pays, y compris les services publics. La réindustrialisation doit se faire sans la remise en cause de notre modèle social.

Le CCN rappelle sa revendication de conditionnalité des aides publiques, notamment sur la base de critères de maintien des emplois sur les sites de production et de recherche.

Le secteur du commerce est également en pleine mutation, multipliant les passages en franchise et location gérance, les plans de licenciement et les fermetures de magasins.

Le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à la casse industrielle et sociale.

Le CCN réaffirme son attachement au paritarisme et à la négociation collective qui implique une liberté d'action tant dans la négociation que dans la gestion.

Le CCN revendique l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle pour discuter du taux d'emploi, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la formation professionnelle et des reconversions professionnelles.

Le CCN dénonce le recul permanent des droits des travailleurs migrants. La question de l'immigration ne peut pas se résumer à l'utilité économique des travailleurs. Le CCN revendique une politique migratoire basée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux. Les travailleurs ne sont pas une marchandise !

Le CCN s'oppose au projet de loi sur la simplification, et se mobilisera contre toute nouvelle mesure visant à réduire les droits des salariés et leurs représentants. Le CCN dénonce toute tentative visant à affaiblir la représentation du personnel par des relèvements de seuils et des baisses de moyens.

Le CCN exige le maintien des CESER et soutient les initiatives de la confédération pour les préserver. Leur suppression serait une atteinte à la démocratie.

Le CCN remercie l'ensemble des agents et des salariés qui nous ont fait confiance durant le cycle électoral de la représentativité qui vient de s'achever, nous permettant de maintenir notre 3ème position. Néanmoins, le CCN rappelle sa demande d'abrogation de la loi sur la représentativité syndicale.

Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale agricole et appelle l'ensemble des militants de l'organisation à se mobiliser afin de s'assurer d'une forte participation du vote FO du 05 au 16 mai 2025 aux élections MSA.

Pour le CCN, le développement syndical et la progression des adhésions doivent se poursuivre afin de garantir notre indépendance, comme la réussite aux élections professionnelles garantit notre représentativité. La formation syndicale revêt une importance capitale pour les adhérents FO, avec pour objet principal le développement de notre organisation.

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires et la sauvegarde de notre modèle de protection sociale, le CCN décide d'une forte mobilisation de toutes ses structures le 1er mai.

Adoptée à l'unanimité moins 2 voix

INTERVENTION AU CCN DE LUC BENIZEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'UD FO 94

Je vous apporte le salut fraternel des syndicats de l'UD FO du Val-de-Marne et de sa Commission Exécutive.

Dans le département depuis plusieurs semaines se multiplient les grèves et mobilisations sur les revendications, souvent dans l'unité : grèves victorieuse de 15 jours dans les urgences pédiatriques de l'hôpital du Kremlin Bicêtre, grève victorieuse aussi à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges, grève en ce moment à la fondation Vallée à Gentilly, mobilisation avec 40 délégations d'écoles contre les 138 fermetures de classes dans le Val-de-Marne, rassemblement intersyndical pour obtenir les remplacements des enseignants absents, grève des AESH pour le statut de fonctionnaire, mobilisations contre les PSE à Sanofi, Franprix-Casino, grèves intersyndicale importante à France Travail contre la loi plein emploi, pour la prime de vie chère et des créations de postes...

Nous avons rencontré l'UD CGT 94 la semaine dernière pour un échange de vues sur la situation. Le secrétaire de l'UD CGT a indiqué que ce sont les militants qui ont contraint Sophie Binet et le bureau confédéral de la CGT à sortir du conclave avec au final 97 % du CCN qui s'est prononcé pour la sortie. De cette rencontre est issu une déclaration commune de nos deux UD intitulée « Contre l'économie de guerre, pour l'abrogation de la réforme des retraites, l'heure est à l'action commune ! » Je précise que cette déclaration que nous avons rédigée avec les camarades du bureau de l'Union Départementale de l'UD FO 94 a été reprise telle quelle, sans aucun amendement par le bureau de l'UD CGT 94.

Cette déclaration indique nettement que nos 2 UD « s'opposent à toute intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs » et s'opposent « à tout envoi de troupes françaises qu'elle qu'en soit la forme (OTAN, ONU, ...) »

Nos 2 UD « se félicitent de la sortie de nos deux confédérations FO et CGT du conclave ; conclave qui était un piège visant à faire valider par les organisations syndicales la réforme des retraites de 2023 rejetée massivement par les salariés. »

Dans cette déclaration nos Unions Départementales précisent que la « situation appelle maintenant à la préparation de la mobilisation dans l'unité des travailleurs et de leurs organisations, à la préparation de l'action commune des organisations syndicales contre l'économie de guerre, pour l'abrogation de la réforme des retraites, pour faire reculer le gouvernement sur tous ses plans de remise en cause des droits des salariés ! »

Aussi nous invitons nos structures syndicales respectives à diffuser et discuter cette déclaration commune et à prendre toutes les initiatives pour préparer à tous les niveaux l'action commune indispensable pour faire reculer le gouvernement.

Cette déclaration commune me semble d'autant plus importante que se multiplient les rapprochements entre Sophie Binet et Marylise Léon comme dans l'appel du « printemps des services publics » qui non seulement ne

porte aucune revendication mais légitime l'économie de guerre. Ou encore dans les interviews croisées publiées par certains journaux où on pourrait interchanger les noms de l'une et de l'autre.

Dans la discussion de notre commission exécutive réunie hier, les camarades ont tenu à réaffirmer qu'au moment où la direction de la CGT s'oriente de plus en plus vers la CFDT il incombe à FO d'incarner l'indépendance et les revendications écartant le piège du politico syndical et de la transformation en organisation sociétale.

Oui, au moment où la direction de la CGT fait des appels du pied de plus en plus ouvert à l'union sacrée en glissant de plus en plus sur le terrain sociétal, où sur les retraites elle n'ouvre comme seule perspective que la niche parlementaire du PC, notre confédération Force Ouvrière qui est la seule à rester sur la défense des droits et des intérêts particuliers des travailleurs, doit rester sur le seul terrain syndical en refusant de se fondre et de se mélanger avec des partis ou coalitions politiques qui postulent au pouvoir.

De ce point de vue nous devons avoir la plus grande vigilance, y compris dans le cadre du 1^{er} mai, à ne pas participer à quoi que ce soit qui nous emmènerait au nom de « la défense de l'État de droit », de la justice à nous dissoudre dans la société civile et à abandonner le terrain des revendications.

Oui à l'action commune sur les revendications pour l'abrogation de la réforme des retraites, contre l'économie de guerre, pour l'augmentation générale des salaires, pour l'annulation de la limitation à 90 % de la rémunération des arrêts maladies des fonctionnaires et l'abrogation du jour de carence.

Non à l'unicité syndicale qui ouvre la voie à l'union sacrée.

Les salariés attendent une vraie perspective pour gagner sur leurs revendications comme les 43 AESH de Vitry-sur-Seine syndiquées au SNUDI-FO 94, CGT Educ'action 94 et non syndiquées, qui se sont réunis ce lundi soir 7 avril à l'école Louise Michel et ont adopté une motion unanime réaffirmant leurs revendications : « - la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, - une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;

- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;

- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;

- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins. »

Et ont conclu leur motion en décidant de s'organiser dans un objectif lui aussi adopté à l'unanimité : « Nous estimons que la grève jusqu'à satisfaction des revendications dans l'unité avec nos organisations syndicales est indispensable pour gagner, nous nous y préparons. »

Vive le syndicalisme libre et indépendant de revendications fidèle à la charte d'Amiens ! Vive l'UD-FO du Val-de-Marne ! Vive la confédération générale du travail Force ouvrière.